

Michel Feltin-Palas
mfeltin-palas@lexpress.fr

La France, le français et ses langues minoritaires

09/09/20

Notre pays dispose de la plus grande richesse linguistique d'Europe ; il est aussi celui qui la gère le plus mal. La preuve avec le remarquable numéro que la revue en ligne Glottopol consacre au rapport Cerquiglini qui, pour la première fois, établissait voilà vingt ans la liste des "langues de France".

Basque, flamand, corse, occitan, normand, gallo, lorrain, créole martiniquais, créole réunionnais, wayana, drubéa, futunien... C'était il y a vingt ans. Pour la première fois, la France élaborait une liste officielle des langues parlées sur son territoire, en métropole comme outre-mer. Une nouveauté dans un pays qui s'employait depuis des lustres à faire croire qu'il n'existait qu'un idiome digne de ce nom, le français. Vingt ans plus tard, il est l'heure de dresser le bilan de cette liste Cerquiglini, ce que vient de réaliser un ouvrage remarquable qui rassemble plusieurs contributions de haut niveau à ce sujet, sous la coordination du linguiste Christian Lagarde (1). Pour le dire d'une phrase : c'est ce que j'ai lu de plus complet et de plus intelligent sur ce sujet depuis longtemps.

Rappelons le contexte. En 1999, cet inventaire est élaboré en vue de la ratification par la France de la charte européenne des langues minoritaires, souhaitée par le gouvernement Jospin comme par le candidat Chirac lors de sa campagne présidentielle ([ce dernier changera d'avis une fois élu](#)). Encore faut-il les définir : [c'est l'objet du rapport Cerquiglini](#).

Côté positif ? Pour la première fois, ce rapport montre la richesse linguistique de la France en listant pas moins de 75 langues (pour la plupart situées outre-mer). Ce faisant, il rompt avec la vision qui prévaut dans les cerveaux de la majorité des intellectuels, des politiques et des journalistes, éduqués dans le mythe d'un pays monolingue. Symboliquement, il contribuera à modifier en 2001 l'intitulé de la direction du ministère de la Culture chargée du sujet : la délégation générale à la langue française s'occupe depuis lors aussi des "langues de France" : "siglement" parlant, la DGLF est devenue [la DGLFLF](#). Ouf !

Ce n'est pas rien. Est-ce suffisant ? Non. Car, dans les faits, et malgré l'engagement sincère des fonctionnaires de ladite direction, la situation des langues minoritaires en France ne s'est pas vraiment améliorée depuis lors. Pour des raisons administratives : le ministère de la Culture est le seul à s'occuper d'elles, ce qui ne suffit évidemment pas. A fortiori quand [le très puissant ministère de l'Éducation s'emploie à freiner autant qu'il le peut leur enseignement](#), dont dépend leur avenir. Pour être efficace, cette direction devrait être rattachée à Matignon ; elle ne l'est pas.

Ajoutons à cela une maladresse de forme : le rapport Cerquiglini a inclus dans sa liste des langues issues de l'immigration comme l'arabe dialectal et le berbère. Un brouillage qui a contribué à soulever de fortes oppositions et affaibli un peu plus la cause des langues régionales qu'il entendait défendre.

Il y a pire. Malgré ce fameux rapport, la philosophie de l'État, au fond, n'a pas changé. Les gouvernements continuent à réduire ces fichues langues qui s'acharnent à ne pas mourir à un simple élément du "patrimoine" (c'est sous ce terme qu'elles ont fini par être introduites dans la Constitution, en 2008). En clair : un vague élément du passé, qu'on époussette de temps en temps en attendant que le temps en vienne à bout et que l'on continue de mépriser. Emmanuel Macron vient encore d'illustrer cette philosophie. Dans un discours par ailleurs de bonne tenue, prononcé ce 4 septembre au Panthéon à l'occasion du cent-cinquantième anniversaire de la République, [le chef de l'État a en effet présenté le français - seul - comme "l'idiome de la liberté"](#). Ce qui est stupide : le français a certes été la langue de la Révolution, mais il était aussi celle de l'Ancien régime. Et ce qui laisse entendre que tel ne serait pas le cas des autres langues de France, lesquelles seraient par nature incapables de défendre la liberté, affirmation parfaitement gratuite, selon tous les linguistes. De manière significative, le chef de l'État a d'ailleurs rendu hommage sans aucune nécessité à l'abbé Grégoire, auteur pourtant d'un sinistre rapport sur "[la nécessité d'anéantir les patois](#)".

Comme le reconnaît Bernard Cerquiglini dans l'entretien qu'il a accordé à Glottopol : "Nous rêvions d'une politique linguistique d'inspiration globale". Nous en rêvons encore. Oh, ce n'est pas que la DGLFLF soit inactive, mais elle n'a pas la main sur l'essentiel. Son actuel délégué général, le très sincère Paul de Sinety, en convient dans le même numéro : "Les réformes du lycée et du baccalauréat mises en place suscitent

l'inquiétude (...). Pour les médias, il y a encore des progrès à faire." Écrivons noir sur blanc ce que ce haut fonctionnaire ne peut dire lui-même : officiellement, l'État affiche son amour des langues régionales ; dans les faits, il les laisse mourir. Cette affirmation choquera peut-être certains d'entre vous et j'en suis désolé. Mais comment dire les choses autrement quand on constate que, sur ce sujet, "il n'y a jamais eu de projet de loi déposé par quelque gouvernement que ce soit", comme le relèvent les universitaires Philippe Martel et Marie-Jeanne Verny ?

À cette logique s'en oppose une autre : la dévolution de véritables droits aux locuteurs du breton, du picard, de l'occitan ou de l'alsacien, conformément à la déclaration des droits linguistiques de Barcelone. Ce serait là la seule voie qui permettrait à la France de s'afficher comme "le pays des droits de l'homme" qu'elle prétend être. Une noble ambition qui, rappelons-le, suppose notamment [le respect des droits culturels des minorités](#)...

(1) [Les "langues de France", vingt ans après](#), Glottopol n° 34, sous la direction de Christian Lagarde.